

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° 2014-17 du 9 décembre 2014 portant nomination  
de pharmacien délégué à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1430992S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, R. 5124-28-1 et R. 5124-34;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Maud FOGLIETTI est désignée en qualité de pharmacien délégué de l'Établissement français du sang Pyrénées-Méditerranée, site de Toulouse, à compter du 12 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 9 décembre 2014.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS